

\$3,600, \$3,750, \$3,900, \$4,050, \$4,200, \$4,350, \$4,500.

Infirmière 2: De \$4,290, \$4,440, \$4,590, \$4,740, à: \$4,590, \$4,740, \$4,890, \$5,040.

Infirmière 3: De \$4,800, \$4,980, \$5,160, \$5,340 à: \$5,100, \$5,280, \$5,460, \$5,640.

Infirmière 6: De \$6,960, \$7,260, \$7,560, \$7,920, à: \$7,260, \$7,560, \$7,860, \$8,220.

Aide-infirmière: De \$2,580, \$2,700, \$2,820, \$2,940 à: \$2,730, \$2,850, \$2,970, \$3,090.

Infirmier 4: De \$4,290, \$4,440, \$4,590, \$4,740, à: \$4,440, \$4,590, \$4,740, \$4,890.

CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À WALLACE (N.-É.)

Question n° 2613—M. Coates:

Le gouvernement projette-t-il de faire des appels d'offre pour la construction d'un nouveau bureau de poste dans le village de Wallace en Nouvelle-Écosse? Dans l'affirmative, a) prévoit-on commencer cette construction, b) à quelle date croit-on que le bureau de poste en question sera terminé et ouvert au public?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): Oui. Un appel d'offres a été lancé et l'entreprise a été adjudgée le 8 janvier 1965.

a) La construction a commencé le 1^{er} février 1965.

b) Le 16 avril 1965.

SUBVENTION À LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE PÊCHE

Question n° 2614—M. Crouse:

Étudie-t-on la possibilité d'augmenter le taux des subventions accordées aux termes des règlements prévoyant de l'aide aux bâtiments de pêche d'au moins 35 pieds de long, afin que ces subventions se rapprochent davantage des subventions payées autrefois selon le tonnage?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Cette possibilité a été étudiée, si bien qu'on a augmenté de 25 à 30 p. 100 la subvention payable sur tout bâtiment de pêche d'au moins 45 pieds de long et de 100 tonnes brutes au maximum.

En vertu des règlements en vigueur, l'aide accordée aux bâtiments de moins de 45 pieds est restreinte aux modèles d'essai déjà approuvés. Dans ce cas, le taux de subvention demeure inchangé.

EXPLOITATION DE STATIONS-SERVICES AU CAMP BORDEN

Question n° 2616—M. Smith:

1. Les stations-services de la *Canadian Petrofina* et d'*Imperial Esso* sur les terrains du gouvernement fédéral à Camp Borden observent-elles les règlements provinciaux concernant les conditions requises à l'endroit des employés et, dans le cas de l'affirmative, sous quels rapports?

2. A l'une ou l'autre de ces stations-services fait-on des réparations importantes aux automobiles? Si oui, ces réparations sont-elles faites sous la surveillance de mécaniciens brevetés de la province?

[L'hon. M. Teillet.]

3. Quels sont les noms des mécaniciens brevetés employés à plein temps ou à temps partiel aux garages de ces postes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Oui, en vertu de la loi sur l'apprentissage et les titres des gens de métier, statuts de l'Ontario.

2. Oui.

3. M. F.W. Bowes; M. F.R. Prime; M. A. Hayward.

DÉPENSES DE PUBLICITÉ DE L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Question n° 2617—M. Dinsdale:

1. Combien le gouvernement canadien a-t-il affecté à la publicité à l'endroit de l'Organisation des mesures d'urgence pendant l'année financière 1962-1963?

2. Quel est le montant qui doit y être affecté pendant l'année financière 1963-1964?

3. Quel partie de ces fonds a été mise à la disposition de la province du Manitoba?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): 1. Néant. 2. Néant. 3. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

RADIO-CANADA

Question n° 1642—M. Enns:

1. Quel est le montant de la subvention annuelle que le Parlement a accordé à Radio-Canada ces cinq dernières années?

2. Quelle somme a-t-on versée annuellement aux artistes, aux rédacteurs de textes et aux réalisateurs (autres que les employés à plein temps de Radio-Canada)?

3. Combien de cette somme sert à rémunérer les artistes canadiens?

4. Combien d'émissions musicales et dramatiques a-t-on réalisées dans chacune des régions durant chacune des cinq dernières années?

5. Combien de personnes faisaient partie du *Talent Relations Board* à Toronto durant chacune des cinq dernières années et comment justifie-t-on toute augmentation?

6. Si le nombre des émissions musicales et dramatiques réalisées dans les diverses régions diminue, Radio-Canada croit-il s'acquitter encore d'une de ses six fonctions principales, à savoir l'encouragement des talents canadiens ainsi qu'il est mentionné à la page 18 du présent Rapport annuel?

(Le document est déposé.)

SUBVENTIONS FÉDÉRALES À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 2031—M. Armstrong:

1. Quelle quote-part le gouvernement fédéral a-t-il versée à la Nouvelle-Écosse pendant chacune des années financières suivantes: 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965 (estimation), à l'égard des chefs de dépense suivants: a) subventions sans réserve (détailler), b) subventions conditionnelles (détailler), c) versements aux particuliers: (i) prestations d'assurance-chômage, (ii) allocations familiales, (iii) sécurité de la vieillesse et (iv) autres?